

COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30

Tél. direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Jeudi 28 Novembre 2019

P.V. n° 9

Président : M. Lucien GERARD

Secrétaire : Jean Michel DREYFUS

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Information

- Reports de rencontre

- Prochain tirage de la Coupe du Var Seniors

INFORMATION

Coupe du Var U14

La Coupe du Var U14 (1/8^{ème} de Finale) prévue le **15 Décembre 2019 est reportée au week-end des 4 et 5 Janvier 2020.**

REPORTS DE RENCONTRES

COUPE DU VAR U17

ST MANDRIER / SC TOULON (1/8^{ème} de Finale)

Cette rencontre initialement prévue le 1^{er} décembre 2019 ne pourra se jouer à cette date. Le club de ST MANDRIER demande le report de cette rencontre au 22.12.19 à 11h00.

Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 22.12.19.

COUPE DU VAR U16

VIDAUBAN / PUGET SUR ARGENS (1/8^{ème} de Finale)

Cette rencontre initialement prévue le 1^{er} décembre 2019 ne pourra se jouer en raison d'un arrêté municipal (terrain impraticable suite aux intempéries).

La Commission dit match à jouer le 21 décembre 2019 (journée de rattrapage). Le club de VIDAUBAN devra faire parvenir sa convocation au District dans les délais règlementaires.

COUPE DU VAR U15

PUGET SUR ARGENS / LE MUY (1/16^{ème} de Finale)

Cette rencontre initialement prévue le 1^{er} décembre 2019 ne pourra se jouer en raison d'un arrêté municipal (terrain impraticable suite aux intempéries).

La Commission dit match à jouer le 21 décembre 2019 (journée de rattrapage). Le club de PUGET SUR ARGENS devra faire parvenir sa convocation au District dans les délais règlementaires.

LES VALLONS / JS MOURILLON (1/16^{ème} de Finale)

Cette rencontre initialement prévue le 1^{er} décembre 2019 ne pourra se jouer en raison d'un arrêté municipal (terrain impraticable suite aux intempéries).

La Commission dit match à jouer le 21 décembre 2019 (journée de rattrapage). Le club des VALLONS devra faire parvenir sa convocation au District dans les délais règlementaires.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match Coupe du Var U15 – RACING FC TOULON / VIDAUBAN du 01.12.19 (56204.1)

Amende financière de 16 € au RACING FC TOULON.

Rappel

TIRAGE AU SORT COUPE DU VAR SENIORS

Le tirage au sort de la **Coupe du Var Seniors** aura lieu le **Judi 5 Décembre 2019 à 15h00** au siège du District. Ces rencontres de 1/16^{ème} de Finale seront à jouer le 5 janvier 2020.

Les clubs le souhaitant sont invités à assister à ce tirage au sort.

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Lucien GERARD
Le Secrétaire : Jean Michel DREYFUS
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ